

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

DIRECTION REGIONALE DES  
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

**A R R E T E CPP II n°2006-02**

**Portant nomination des membres du Comité de Protection des Personnes de Sud Méditerranée II**

-----  
**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur**  
**Préfet des Bouches-du-Rhône**  
**Officier de la Légion d'Honneur**

- VU le code de la santé publique ;
- VU la loi n°2004.806 du 09 Août 2004 ;
- VU le décret n°2006.477 du 26 avril 2006 modifiant le chapitre 1<sup>er</sup> du titre II du livre I<sup>er</sup> de la première partie du code de la santé publique relatif aux recherches biomédicales (dispositions réglementaires) ;
- VU La circulaire n°2006.259 du 15 juin 2006 relative à la mise en place des comités de protection des personnes ;
- VU L'arrêté ministériel du 12 juin 2006 portant agrément dudit comité pour une durée de six ans;
- VU l'arrêté préfectoral 2005.220 du 13 juillet 2005 portant délégation de signature au Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU La démission de Mme BOUDIER (2<sup>ème</sup> collège, catégorie « psychologue - suppléante - ») en date du 15 septembre 2006 ;
- VU La candidature de Mme VINCENT (2<sup>ème</sup> collège, catégorie « psychologue ») en date du 03 octobre 2006 ;
- VU La candidature de Mme PIETERS (2<sup>ème</sup> collège , catégorie « travailleur social ») ;

**A R R E T E**

**Article 1er** : le comité de protection des personnes de Sud Méditerranée II est composé comme suit à compter du **2 novembre 2006**.

**1<sup>ER</sup> COLLEGE (technique)**

*. quatre personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie*

Titulaires :

- M. le Pr. BERNARD Jean-Louis (médecin)
- M. le Dr. PHILIP-JOET François (médecin)
- Mme le Dr. BARDOU Valérie-Jeanne (épidémiologiste)
- M. le Dr BAGHDADI Houtin (médecin)

Suppléants :

- M. le Pr. POITOUT Dominique (médecin)
- M. le Dr SHOJAI Raha (médecin)
- M. le Dr PRADEL Vincent (épidémiologiste)
- M. le Pr. ROLLAND Pierre-Henri (chercheur)

*. un médecin généraliste*

- M. le Dr SICHEL Claude (titulaire)
- M. le Dr REYES Pierre (suppléant)

- . *un pharmacien hospitalier*
  - Mme le Dr. BONGRAND Marie-Claude (titulaire)
  - Mme le Dr .SALES-AUSIAS Nathalie (suppléante)

- . *un infirmier*
  - Mme RENAUD Marie-Hélène (titulaire)
  - Mme RAFFRAY Marie (suppléante)

## **2<sup>ème</sup> COLLEGE (social)**

- . *une personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique*
  - M. TAILLEFER Dominique (titulaire)
  - Mme BONNET Marie (suppléante)

- . *un psychologue*
  - Mme RICOEUR Janine (titulaire)
  - Mme VINCENT Frédérique (suppléante)

- . *un travailleur social*
  - Mme BROUT Sylvie (titulaire)
  - Mme PIETERS Karine (suppléante)

- . *deux personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique*
  - Mme LE GOFF Annaïck (titulaire)
  - Mme BOHBOT Delphine (titulaire)
  - M. CARLINI Philippe (suppléant)
  - M. VIDAL Jean-Pierre (suppléant)

- . *deux représentants des associations agréées de malades et d'usagers du système de santé*
  - M. D'ANGIO Patrick (FNAIR) (titulaire)
  - M. BRUN Philippe (ASSYMCAL) (titulaire)
  - M. BLOT André (ADOT) (suppléant)
  - M. (suppléant)

### **Article 2**

La durée du mandat des membres est de trois ans renouvelable à compter du **27 Août 2006** et prend fin au plus tard au terme de l'agrément du comité qui est de six ans.

### **Article 3**

L'arrêté préfectoral CPPII/2006.01 en date du 08 Août 2006 est abrogé.

### **Article 4**

Le directeur régional des affaires sanitaires et sociales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Marseille le 30 Octobre 2006.

Pour le Préfet de Région et par délégation,

SIGNE/ Jean CHAPPELLET  
Directeur Régional des Affaires  
Sanitaires et Sociales.